

Intoxications au monoxyde de carbone

Prévenir par des gestes simples

L'intoxication au monoxyde de carbone est la première cause de décès accidentel par toxique en France. La majeure partie des intoxications peut cependant être évitée par des gestes simples et des actions de prévention efficaces.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant.

Très toxique lorsqu'il est inhalé, il se substitue à l'oxygène transporté par voie sanguine. Le manque d'oxygène qui en résulte provoque des intoxications allant des maux de têtes à la mort, en fonction de l'importance de l'exposition.

Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

Les causes de ces intoxications sont principalement liées au mauvais fonctionnement des appareils de chauffage ou au manque de ventilation, par obstruction ou absence d'aérations.

La grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone se produit de manière accidentelle dans l'habitat (85 %). La chaudière reste la source d'intoxication la plus fréquente (42 % des cas d'intoxications) ; mais on observe une augmentation importante des épisodes d'intoxication au CO liés à une utilisation inadaptée de groupe électrogène, lors d'événements climatiques majeurs entraînant une coupure prolongée en alimentation électrique.

La Bourgogne est particulièrement exposée

La Bourgogne possède des spécificités comme des hivers longs et froids et un parc de logements ancien relativement important. La population est particulièrement exposée au risque d'intoxications.

Les lieux de rassemblement fermés comme les lieux de culte, les salles de spectacle...sont également fréquemment concernés par ces intoxications.

Avec une centaine de décès chaque année, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par toxique en France. En 2010, 56 cas d'intoxication ont été recensés en Bourgogne.

Contacts Presse :

- Caroline Lhote – Tél : 03 80 41 99 93 - Courriel : caroline.lhote@ars.sante.fr
- Lauranne Cournault – Tél : 03 80 41 99 94 - Courriel : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Les bons gestes à adopter

Le monoxyde de carbone peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

La majeure partie des cas d'intoxications peut être évitée par l'adoption de gestes simples de prévention :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
- N'utilisez jamais des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.) pour vous chauffer.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Les signaux d'alerte

En présence d'un appareil à combustion, maux de têtes, nausées, vomissements sont les symptômes qui doivent alerter.

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Pour en savoir plus :

www.prevention-maison.fr
www.inpes.fr
www.ars.bourgogne.sante.fr